MIRABEL VOUS INFORME

Vol. 8, n° 2 | BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL | Janvier 2022

La Ville de Mirabel à l'écoute de ses citoyens

AFIN DE MAINTENIR UNE COMMUNICATION ÉTROITE AVEC SA POPULATION, LA VILLE DE MIRABEL A COLLABORÉ AVEC LA FIRME DE SONDAGE LÉGER POUR PRENDRE CONNAISSANCE DES PRÉFÉRENCES DE SES RÉSIDENTS AU NIVEAU DE LEUR CONSOMMATION D'INFORMATION MUNICIPALE.

Elle remercie ses citoyens d'avoir été si nombreux à participer au sondage qui s'est effectué par téléphone, avec 254 répondants, et en ligne, avec 708 répondants. La municipalité est ravie de noter une appréciation marquée pour son bulletin d'information municipal, le *Mirabel vous informe*.

Plus de quatre résidents sur cinq consultent régulièrement le *Mirabel vous informe* et près de la moitié de la population lit chaque édition du bulletin. Depuis les débuts de la publication en 2015, il s'est ainsi forgé un lien de confiance profond entre les lecteurs et la Ville qui utilise le bulletin pour communiquer avec eux et ce lien demeure fort à ce jour.

La version papier du *Mirabel vous informe* est particulièrement appréciée, avec près de sept résidents sur dix qui disent consulter uniquement celle-ci et ne pas utiliser la version en ligne. Chez les résidents ayant répondu au sondage en ligne, le bulletin est la première source d'information pour 70 % d'entre eux et la Ville continuera de fournir à ceux-ci des articles de qualité contenant toutes les nouvelles les plus importantes pour ses citoyens. Avec une publication aux deux semaines, la Ville a mis la main sur la formule que les deux tiers des répondants téléphoniques préfèrent, ceux-ci se prononçant en faveur de cette fréquence de publication. Cette proportion s'élève à 71 % pour les répondants en ligne.

En plus d'une consommation importante de son bulletin, la Ville se réjouit également que près de la moitié des Mirabellois soient abonnés au système M AVIS afin de recevoir d'importantes alertes et des notifications sur toutes sortes d'enjeux municipaux tels que les offres d'emploi, les collectes de déchets, les écocentres et bien plus encore.

Le journal *Infos Mirabel*, qui a fait son apparition en 2021 et qui est consulté par 57 % des citoyens, offre une source d'information additionnelle à la population. La Ville est heureuse de soutenir cette initiative en achetant régulièrement des publicités dans les pages du journal, puisqu'il est important que les nouvelles municipales soient le plus facilement et le plus largement accessibles. Ensemble, ces deux publications représentent les sources d'information privilégiées par un peu moins de la moitié des Mirabellois.

Voulant le plus possible avoir sa main sur le pouls de ses résidents, l'équipe du *Mirabel vous informe* n'aura pas peur de se réinventer et de s'adapter dans l'objectif de satisfaire les six citoyens sur dix qui mentionnent être en accord avec un changement de formule du bulletin. Les répondants mentionnent qu'ils seraient favorables à l'idée de voir la publication devenir un cahier à conserver contenant des informations ayant une plus longue durée de vie.

Sept ans d'amélioration, de collaboration et de travail acharné ont mené à la version actuelle du *Mirabel vous informe*. Le bulletin ne pourrait pas paraître sans l'aide précieuse des résidents de la Ville qui en sont le cœur battant. L'équipe vous remercie donc pour votre fidélité et pour l'importance que vous lui accordez. Nous vous faisons la promesse d'utiliser vos réponses à notre sondage pour continuer de vous offrir un bulletin qui vous sera non seulement utile au quotidien, mais également dont vous pourrez être fiers.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Le cahier de présentation du budget 2022 de la Ville de Mirabel sera envoyé par la poste à tous les résidents dans les prochains jours. Le budget est cependant disponible en ligne sur le site Web de la Ville pour les personnes qui souhaitent le consulter.

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | **IMPRESSION** Hebdo Litho | **PHOTO** Image-13, Clair Obscur | **DISTRIBUTION** Postes Canada
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | **TÉLÉPHONE** 450 475-8653
SITE INTERNET www.mirabel.ca | **COURRIEL** communications@mirabel.ca | **DÉPÔT LÉGAL** Bibliothèque nationale du Québec | **TIRAGE** 26 550 exemplaires

MIRABEL

Mot du maire

Le conseil s'est réuni pour préparer le budget 2022 et le Plan triennal d'immobilisations (PTI). Bien entendu, nous avons eu l'aide de la direction générale, de la trésorière de même que celle de tous les directeurs des services municipaux qui ont présenté au conseil les projets importants à retenir pour les Mirabellois.

Comme nous sommes élus ou réélus, suite à la campagne électorale de cet automne, nous connaissons bien les attentes de la population.

« Il me fait plaisir de vous présenter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 dans un cahier spécial qui sera envoyé à tous les résidents dans les prochains jours. Dans le processus décisionnel entourant le budget, le conseil municipal a tenu compte du fait que beaucoup de gens, de familles et d'entreprises vivent des situations difficiles en ce moment. »

Par conséquent, il a été décidé de ne pas leur transférer une charge fiscale additionnelle et un gel des taux de taxes a été décrété pour l'année 2022. Pour les personnes qui désirent le consulter avant la réception du cahier de présentation, le budget est disponible en ligne sur le site Web de la Ville.

Comme la présentation du budget a dû se tenir à huis clos lors de la séance du conseil du 20 décembre dernier, en raison de la situation pandémique, il est possible d'aller visionner l'intégrale de la vidéo de présentation du budget au mirabel.ca/seances-conseil.

— PATRICK CHARBONNEAU
MAIRE

Deux nouveaux stationnements de nuit désignés

La Ville désire informer la population que deux sites de stationnement de nuit ont été ajoutés afin d'accommoder ses citoyens. Les nouveaux lieux sont :

- Stationnement du parc Raymond-Fortier (9365, rue Yvon-Paiement), secteur de Saint-Augustin (partie ouest)
- Stationnement du centre culturel Patrick-Lepage (9950, boul. de Saint-Canut), secteur de Saint-Canut

Ces deux stationnements s'ajoutent aux sept autres stationnements de nuit déjà disponibles. Il est à noter que le stationnement est permis uniquement dans les endroits autorisés par des panneaux de signalisation. Pour la liste complète, les personnes intéressées peuvent consulter la section « Actualités » du site Web de la Ville.

Retour sur la distribution des paniers de Noël

Peu avant la période des Fêtes, la Ville de Mirabel, les Services d'urgence de la région de Mirabel et l'organisme Paniers de Noël de Mirabel ont mis la main à la pâte afin de répondre à l'entièreté des demandes de paniers alimentaires provenant de résidents de tous les secteurs de la municipalité. Les organisateurs, participants et toutes personnes impliquées dans la campagne ressentent une grande fierté en sachant qu'aucune demande n'a été refusée.

La campagne a répondu à plus de 200 demandes de paniers alimentaires, dont 74 venant de familles pour un total de 131 enfants. La contribution exemplaire de la population mirabelloise a permis la distribution des paniers les 18 et 19 décembre et a donc fait bien des heureux tout au long de la période des Fêtes.

Suivez l'état des patinoires extérieures

mirabel.ca

En cas de forte affluence, la priorité sera accordée aux Mirabellois.

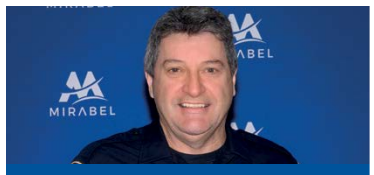

M. Mario Gratton, policier et agent de liaison à la cour municipale

M. Patrick Charbonneau, maire.

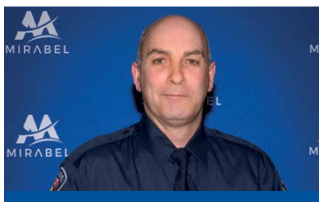

M. Robert Laurin, pompier au Service de la sécurité incendie.

Mme Lise Lauzon, adjointe administrative au Service de police.

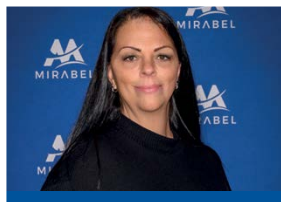

Mme Brigitte Farmer, adjointe administrative au Service de la sécurité incendie.

25 ans de service

C'est le 22 décembre dernier que les employés ayant cumulé 25 ans de service à la Ville de Mirabel ont reçu une montre de la part de M. Patrick Charbonneau, maire de Mirabel, en guise de reconnaissance pour leur engagement et leur dévouement envers la Ville. La petite cérémonie s'est déroulée à l'hôtel de ville, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Prudence sur les plans d'eau

Le Service de la sécurité incendie de Mirabel tient à rappeler qu'il peut être dangereux de s'aventurer sur un plan d'eau ou un cours d'eau non autorisé, tel que le marais dans le secteur du Domaine-Vert Nord, pour y pratiquer un sport d'hiver. Selon la Société de sauvetage, chaque année, environ sept personnes au Québec perdent la vie dans ces circonstances.

Afin d'éviter ces tragédies, la Ville met à la disposition de ses citoyens près de 20 patinoires extérieures pour pratiquer le hockey et le patin libre. De plus, le Parc du Domaine Vert et le Parc régional éducatif du Bois-de-Belle-Rivière sont de magnifiques endroits pour patiner, faire de la raquette et de la randonnée.

Pour connaître l'état des patinoires extérieures, nous vous invitons à consulter la page mirabel.ca/arenas-patinoires, qui est mise à jour régulièrement. Également, n'hésitez pas à visiter le site Web de la Société de sauvetage, au societedesauvetage.org, pour prendre connaissance des conseils de sécurité liés à la glace et à l'hiver.

Le CALQ lance un appel à projets

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), les MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, de Deux-Montagnes, de la Rivière-du-Nord, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et de Thérèse-De Blainville, ainsi que les Villes de Saint-Jérôme et de Mirabel, en collaboration avec Culture Laurentides, ont lancé récemment le troisième appel à projets prévu à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des Laurentides.

Les organismes et les artistes demeurant sur le territoire de l'un des partenaires ont jusqu'au 17 mars pour déposer leurs projets auprès du CALQ. Mentionnons que l'année dernière, c'est dix artistes et sept organismes artistiques qui ont été soutenus, pour un montant total de 285 900 $.

Pour plus de renseignements, consultez le site culturelaurentides.com.

BIBLIOTHÈQUE DE MIRABEL

Mise à jour – Service des bibliothèques

Depuis le 16 janvier, la bibliothèque du secteur de Saint-Canut est accessible au public selon l'horaire régulier. L'accès aux espaces, aux rayonnages, ainsi qu'aux services habituels est également offert.

Pour connaître l'horaire régulier de cette bibliothèque, consultez notre portail : mirabel.ca/biblio

Autres secteurs

Pour les bibliothèques des secteurs de Saint-Janvier, de Saint-Augustin, de Saint-Benoît, de Sainte-Scholastique et du Domaine-Vert Nord, le prêt sans contact est toujours offert.

Ce service permet de faire une réservation de documents avant de se présenter à la porte pour les cueillir après la réception de l'avis.

Veuillez consulter les horaires spéciaux pour ce service.

Pour connaître les détails du fonctionnement du prêt sans contact ainsi que les horaires pour la cueillette, consultez notre portail : mirabel.ca/biblio

Babillard communautaire

Le comité « Aînés en action » actif sur le territoire

En avril dernier, la Table de concertation communautaire mirabelloise (TCCM) présentait avec enthousiasme la relance de son comité « Aînés en action ». Le comité s'engageait alors à travailler sur trois axes : l'intégration sociale et la protection des aînés vulnérables; l'accessibilité à une nourriture saine et la lutte à l'âgisme; la maltraitance et l'abus envers les aînés. La TCCM s'est récemment transformée en Corporation de développement communautaire (CDC) de Mirabel.

Le programme RAPPID+OR, en collaboration avec le Service de police et le Service de la sécurité incendie de Mirabel, a repris ses activités. Ainsi, afin d'assurer la sécurité et l'indépendance des aînés désirant rester le plus longtemps possible dans leur domicile, près d'une cinquantaine d'entre eux ont été visités de manière préventive par l'équipe et se sont vus remettre une trousse permettant d'accroître leur sécurité à la maison.

Le Salon des aînés prend forme. On peut déjà mentionner qu'il se tiendra les 27 et 28 mai prochain, au centre culturel du Domaine-Vert Nord, sous le thème de l'intergénérationnalité : « Chemin de vie… Rapprocher les âges ». Conférences, animation, kiosques et expositions vous y attendront.

Enfin, le comité travaille présentement à une demande de financement par le programme fédéral « Horizon aînés ». En collaboration avec l'Office municipal d'habitation (OMH), la FADOQ et différents groupes aînés de Mirabel, le comité souhaite doter plusieurs résidences et organismes aînés de matériel informatique et d'accès à Internet afin d'initier les aînés concernés aux nouvelles technologies et ainsi briser l'isolement dont certains ont souffert, faute de moyens.

Pour lire l'article en entier, rendez-vous au cdcdemirabel.com, sous l'onglet « Articles ».

Renseignements : Mme Carole Lavallée, au 450 594-3370, ou par courriel, à projetaine@tccdemirabel.com.

Le recensement canin se poursuit en 2022

Puisque le recensement canin a commencé plus tard en raison de la pandémie, le porte-à-porte se poursuivra en 2022 afin de vous permettre d'enregistrer votre chien, si ce n'est pas déjà fait, et d'ainsi respecter la réglementation en vigueur. Ne soyez donc pas surpris de recevoir la visite d'un représentant du Centre de protection canine de Mirabel, mandaté par la Ville pour effectuer le recensement canin. Le paiement peut être fait par chèque, par carte de débit ou en argent comptant.

L'enregistrement obligatoire est au coût de 40 $ et couvre la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Si pour une raison ou une autre vous n'êtes pas en mesure d'enregistrer votre chien lors du passage d'un représentant du Centre de protection canine, il est de votre responsabilité de le faire, en personne ou par la poste. Pour obtenir plus de renseignements, contactez le Service de l'environnement, au 450 475-2006, ou par courriel, à infoenvironnement@mirabel.ca. On peut également contacter le Centre de protection canine de Mirabel, au 450 258-4280.

Quoi faire quand votre bac roulant n'est pas ramassé ?

- **Votre bac a-t-il été mis en bordure de la rue avant 7 h le matin de la collecte, ou après 20 h la veille de celle-ci ?**
- **Avec les températures plus froides, le contenu de votre bac est-il gelé contre les parois de ce dernier** (cela s'applique surtout au bac brun)?
- **Votre bac est-il brisé ou fendu sur le rebord en avant** (appelez-nous pour effectuer la réparation) ?
- **Avez-vous mis quelque chose d'inhabituel à l'intérieur du bac, le rendant trop lourd ou non conforme** (poids maximum et matières à respecter) ?
- **Utilisez-vous un contenant non conforme à la collecte, ou un bac pour le mauvais type de collecte** (ex. : le bac bleu pour la collecte des déchets alors que c'est le bac noir qui devrait être utilisé) ?

Si vous n'êtes concerné par aucun des éléments ci-dessus, laissez votre bac en bordure de la rue dès le moment où vous contactez la Ville pour signaler un non-ramassage, même si cela peut prendre plus de 24 à 48 h suivant la collecte.

Veuillez communiquer avec le Service de l'environnement par courriel, à infoenvironnement@mirabel.ca, ou par téléphone, au 450 475-2006, après 18 h le jour de la collecte ou dès le lendemain matin. **Un message complet doit être écrit ou énoncé**, comprenant le nom, l'adresse (numéro civique et rue , et les coordonnées.

Un non-ramassage de bac signalé plus de 48 h après une collecte ne sera pas pris en charge. Notez qu'un bac sorti en retard ne sera également pas ramassé, après vérification sur le GPS de l'entrepreneur.

N'oubliez pas de vous inscrire à M AVIS (mavis.mirabel.ca) afin d'être informé lorsqu'il y a eu ou qu'il y aura un problème plus important de collecte des bacs.

Membre du Cercle de Fermières depuis 83 ans !

Le 15 décembre dernier, les membres du Cercle de Fermières de Saint-Janvier célébraient l'anniversaire de 100 ans de leur doyenne, Mme Thérèse Meilleur. En plus de son âge honorable, on soulignait également le fait que Mme Meilleur est membre de ce Cercle de Fermières depuis 83 ans, faisant d'elle la plus ancienne membre des Cercle de Fermières du Québec.

Pour l'occasion, M. Patrick Charbonneau, maire de Mirabel, ainsi que M. Michel Lauzon, conseiller municipal, se sont rendus à la fête pour remettre un petit cadeau à Mme Meilleur.

Deux frères se taillent une place au sein des Vikings !

Les frères jumeaux Étienne et Vincent Desjardins, âgés de 15 ans et résidant dans le secteur du Domaine-Vert Nord, ont réussi à se mériter une place parmi les Vikings de Saint-Eustache, dans la ligue M18 AAA du Québec, accomplissement digne de mention puisqu'il s'agit d'une ligue qui regroupe les meilleurs joueurs âgés entre 15 et 17 ans.

Les deux frères jouent au hockey depuis l'âge de 3 ans, évoluant au sein des Concordes de Mirabel jusqu'à l'âge de 11 ans pour ensuite poursuivre avec les Selects du Nord, ligue de hockey élite du volet Sports-Études à la Polyvalente Saint-Jérôme, pour finalement être recrutés par les Vikings.

En plus de performer sur la glace, Étienne et Vincent travaillent fort à l'école, où ils obtiennent de bons résultats. Leur but ultime est d'atteindre les plus hauts niveaux, soit la Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ), à laquelle ils seront admissibles en juin.

La Ville est fière de leur parcours et leur souhaite la meilleure des chances !

BIBLIOTHÈQUE
DE MIRABEL

Début des inscriptions :
le mercredi 19 janvier, à 10 h

Événements

SECTEUR DE SAINT-JANVIER

16 ans et plus

NOTE IMPORTANTE

Cette programmation sera offerte en visioconférence ; c'est-à-dire qu'elle sera présentée virtuellement sur un ordinateur ou sur un appareil mobile avec l'application Zoom.

Par contre, si les règles de la santé publique changent et qu'il est à nouveau possible de se réunir en groupe, les activités se tiendront au Complexe du Val-d'Espoir (secteur de Saint-Janvier).

Le passé catholique du Québec : riche patrimoine ou héritage encombrant ?

ISABELLE MATTE, anthropologue et conférencière

L'événement porte un regard anthropologique sur les grandes périodes de l'histoire religieuse catholique du Québec.

Le mercredi 9 février, à 19 h (date limite d'inscription : 6 février)

© Crédit photo Laurence Labat

Mieux conserver ses aliments pour moins consommer

ANNE-MARIE DESBIENS, chimiste, MBA, La Foodie Scientifique

La péremption des aliments et leur entreposage n'auront plus de secrets pour vous, ce qui diminuera votre facture d'épicerie et le gaspillage !

Le mercredi 16 février, à 19 h (date limite d'inscription : 13 février)

© Crédit photo Marc Dussault

La déco simplifiée. Mes trucs à moi !

MANON LEBLANC, animatrice, designer et conférencière

Elle vous conseillera dans le choix de matériaux et d'éléments déco qui vous permettront à votre tour de métamorphoser n'importe quelle pièce !

Le mercredi 30 mars, à 19 h (date limite d'inscription : 27 mars)

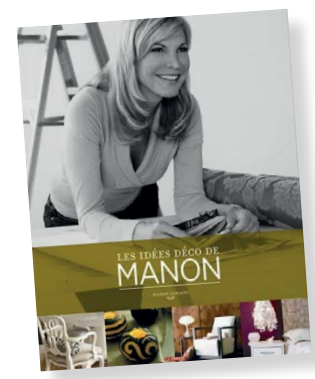

© Crédit photo Melany Bernier

5 trucs faciles pour dépenser moins

BÉATRICE BERNARD-POULIN, communicatrice

Économiser est beaucoup plus simple que vous ne le pensez ! Découvrez des trucs concrets et accessibles pour revoir vos dépenses quotidiennes et épargner davantage.

Le mercredi 6 avril, à 19 h (date limite d'inscription : 3 avril)

La confiance en soi avec Kim Gingras (14 ans et +)

KIM GINGRAS, danseuse professionnelle, éducatrice et conférencière

Kim Gingras est une source d'inspiration et un mentor pour beaucoup. Elle fait constamment la promotion de l'amour de soi et de la positivité. Elle aime encourager tout le monde à rêver en grand, à travailler fort et à aimer sans crainte.

Le mercredi 20 avril, à 19 h (date limite d'inscription : 13 avril)

© Crédit photo Laurence Labat

Rencontre avec Mylène Paquette, un voyage à travers l'océan, à la rame

MYLÈNE PAQUETTE, rameuse océanique, conférencière et autrice

Héroïne des temps modernes, c'est en novembre 2013 que Mylène Paquette a accompli un exploit : 129 jours pour traverser à la rame, en solitaire, l'océan Atlantique Nord.

Le mercredi 11 mai, à 19 h (date limite d'inscription : 8 mai)

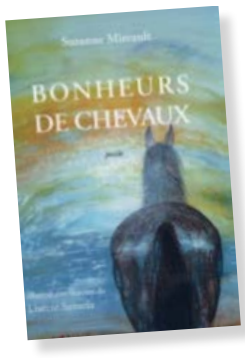

Mirabellois recherchés : Bonheurs de chevaux

SUZANNE MIREAULT ET LISETTE SAVARIA

Inspirée et passionnée par l'univers des chevaux, Suzanne Mireault crée un recueil de poèmes sur l'univers équin et l'artiste peintre Lisette Savaria s'en inspire pour créer des toiles.

Le mercredi 9 mars, à 19 h (date limite d'inscription : 6 mars)

RESPONSABLE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT - CAMP DE JOUR

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Domaine d'emploi : Camp de jour
Statut : Cadre intermédiaire - étudiant
Nombre de poste : 2
Numéro de concours : J1221-0480
Date d'affichage : Le 10 janvier 2022
Date de fin d'affichage : Le 26 janvier 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de deux (2) personnes dynamiques pour remplir la fonction de responsable du programme d'accompagnement au camp de jour pour la saison estivale 2022 à titre d'étudiant cadre intermédiaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Sous l'autorité de la coordonnatrice – socioculturel et vie communautaire ainsi que des chefs - camp de jour, le titulaire :

- s'occupe des dossiers de tous les enfants inscrits au programme d'accompagnement ayant une difficulté en établissant des plans d'intervention pour chacun d'eux;
- encadre et supervise une équipe d'accompagnateurs - camp de jour;
- assure les suivis nécessaires et intervient avec les parents, les enfants ayant une difficulté ainsi que les accompagnateurs - camp de jour selon les besoins;
- est responsable du bon fonctionnement des enfants ayant une difficulté dans les activités prévues;
- voit à l'application et au respect de la politique d'accessibilité du programme d'accompagnement;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Un des responsables du programme d'accompagnement - camp de jour travaillera au Parc régional du Bois de Belle-Rivière durant la durée complète du camp de jour tandis que le second se déplacera et supervisera les Récré-o-camps situés sur le territoire de la Ville de Mirabel. En dehors de cette période, ils seront localisés aux bureaux administratifs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

EXIGENCES :

- être étudiant à temps plein dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à temps plein au cours de la prochaine année scolaire;
- avoir terminé au moins deux (2) sessions universitaires avec succès dans une discipline appropriée (éducation, loisirs, éducation spécialisée, adaptation scolaire, psychoéducation ou autres) ou être en voie de posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de loisirs ou autre formation jugée pertinente;
- expérience pertinente dans le milieu des camps de jour ou en accompagnement;
- expérience en gestion de personnel et en service à la clientèle;
- faire preuve de leadership, de tact et avoir le sens des responsabilités ainsi que de l'organisation sont des aptitudes recherchées
- posséder une très bonne capacité d'adaptation et aimer relever des défis;
- posséder un permis de conduire valide de classe 5 et un véhicule pour assurer ses déplacements dans le cadre de son travail est un atout;
- bonne connaissance de la langue française écrite et parlée.

Notez que nous pourrions évaluer également des candidatures autres qu'étudiantes.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'entrée en fonction à temps complet (40 heures par semaine) est prévue à compter du 27 juin et ce, jusqu'au 19 août 2022. De plus, une disponibilité à temps partiel est demandée de la mi-mars au 26 juin 2022. Les personnes retenues devront aussi être disponibles obligatoirement afin de participer aux formations des animateurs et des accompagnateurs.

Notez que l'horaire de travail se situera à l'intérieur de la plage horaire suivante : de 6 h 30 à 18 h.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont à être déterminées. L'échelle salariale du poste est de 16,50 $/heure à 17,50 $/heure.

CHEF - CAMP DE JOUR

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Domaine d'emploi : Camp de jour
Statut : Cadre intermédiaire - étudiant
Nombre de poste : 2
Numéro de concours : J1221-0479
Date d'affichage : Le 10 janvier 2022
Date de fin d'affichage : Le 26 janvier 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de personnes dynamiques pour remplir la fonction de chef – camp de jour pour la saison estivale 2022 à titre d'étudiant cadre intermédiaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Ceux-ci seront en charge de programmes qui accueilleront entre 600 et 800 jeunes âgés entre 5 et 13 ans.

Sous l'autorité de la coordonnatrice – socioculturel et vie communautaire, le titulaire :

- planifie, organise et gère toutes les tâches administratives en vue de la préparation des camps de jour au Parc régional du Bois de Belle-Rivière ou aux Récré-o-camps dont la gestion des inscriptions des participants;
- coordonne, élabore et anime la formation initiale à tous les employés affectés dans les camps de jour;
- encadre, dirige et supervise les employés affectés au Parc régional du Bois de Belle-Rivière ou aux Récré-o-camps;
- gère le budget pour l'achat et le maintien de l'inventaire des ressources matériels;
- assure le bon fonctionnement de l'équipe ainsi que le bon déroulement des activités;
- s'occupe des appels téléphoniques et des questions des parents et en effectue le suivi;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Un des chefs - camp de jour travaillera au Parc régional du Bois de Belle-Rivière durant la durée complète du camp de jour tandis que le second se déplacera et supervisera les sites de chacun des Récré-o-camps situés sur le territoire de la Ville de Mirabel. En dehors de cette période, ils seront localisés aux bureaux administratifs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

EXIGENCES :

- être étudiant à temps plein dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à temps plein au cours de la prochaine année scolaire;
- avoir terminé au moins deux (2) sessions universitaires avec succès dans une discipline appropriée (éducation, loisirs, éducation spécialisée, adaptation scolaire, psychoéducation ou autres) ou être en voie de posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de loisirs ou dans une autre formation jugée pertinente;
- expérience pertinente de gestion dans le milieu des camps de jour ou en animation;
- expérience en gestion de personnel et en service à la clientèle;
- faire preuve de leadership, de tact, aimer relever des défis et avoir le sens des responsabilités ainsi que de l'organisation sont des aptitudes recherchées;
- posséder un permis de conduire valide de classe 5 et un véhicule pour assurer ses déplacements dans le cadre de son travail est un atout;
- bonne connaissance de la langue française écrite et parlée.

Notez que nous pourrions évaluer également des candidatures autres qu'étudiantes.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'entrée en fonction à temps complet (40 heures par semaine) est prévue à compter du 27 juin, et ce, jusqu'au 19 août 2022. De plus, une disponibilité à temps partiel est demandée à compter du début du mois de mars et ce, jusqu'au 26 juin 2022. Par ailleurs, une disponibilité est également demandée pour la période du 22 au 26 août 2022. Les personnes retenues devront aussi être disponibles obligatoirement afin de participer aux formations des animateurs et accompagnateurs.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont à être déterminées. L'échelle salariale du poste est de 18,50 $/heure à 19,50 $/heure.

POUR POSTULER

La Ville de Mirabel se hisse au 6e rang des villes québécoises où il fait bon vivre. Comptant près de 60 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18e ville en importance au Québec. Sur son immense territoire se côtoient des secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel.

Elle se positionne au 1er rang des villes de plus de 40 000 habitants au Québec pour le taux de vitalité économique et affiche le taux de croissance des travailleurs le plus élevé au Québec.

À Mirabel, on M la vie !

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous :

Services › Services en ligne › Postuler en ligne

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition, à moins d'avis contraire.

On M reconnaître nos employés !

15 ans de service

Mario Boily
Directeur général
Direction générale

Mélissa Dubé
Adjointe administrative
Service de l'équipement et des travaux publics

10 ans de service

Johanne Tessier
Coordonnatrice – développement entrepreneurial
Mirabel économique

Merci !

STAGIAIRE AU SERVICE DU GÉNIE (DIVERS PROJETS) / ÉTÉ 2022

Service : Génie
Domaine d'emploi : Génie / Dessin / Surveillance de travaux
Statut : Personne salariée non-syndiquée
Nombre de poste : 1
Numéro de concours : J0122-0048
Date d'affichage : Le 10 janvier 2022
Date de fin d'affichage : Le 23 janvier 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services d'un étudiant pour agir à titre de stagiaire au Service du génie.
Sous la supervision de la directrice du Service, le stagiaire :

- assiste l'équipe dans la réalisation de projets d'infrastructures municipales tels égouts, aqueducs, fondations de rue, éclairage routier, réhabilitation d'infrastructures municipales, chalets de parcs, jeux d'eau et autres ;
- quantifie les débits d'infiltration et de captage afin de les soustraire des réseaux d'égouts sanitaires ;
- effectue les relevés d'arpentage et techniques de cours d'eau;
- met en place un programme d'entretien des cours d'eau en milieu agricole (plan quinquennal) ;
- inspecte et valide la conformité des systèmes de rétention des eaux pluviales des commerces et industries sur le territoire et effectue le suivi des correctifs auprès des propriétaires si requis ;
- surveille et coordonne les travaux d'éclairage routier ;
- possibilité de réaliser un projet en fonction de ses intérêts et motivations en génie municipal ;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Veuillez noter que ces tâches sont énumérées à titre d'exemples mais que le travail est adapté en fonction des intérêts du stagiaire et des besoins au moment du stage.

EXIGENCES :

- avoir complété deux (2) années du baccalauréat en génie ;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide ;
- avoir une connaissance de l'environnement Windows et des logiciels informatiques Word, Excel ;
- détenir une attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- bonne connaissance de la langue française écrite et parlée ;
- faire preuve de courtoisie et d'entregent ;
- être autonome.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'entrée en fonction est prévue vers le 25 avril 2022.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

L'échelle salariale se situe entre 18,75$ et 22,75$ de l'heure.

STAGIAIRE AU SERVICE DU GÉNIE (VOLET CHANTIERS) / ÉTÉ 2022

Service : Génie
Domaine d'emploi : Génie / Dessin / Surveillance de travaux
Statut : Personne salariée non-syndiquée
Nombre de poste : 2
Numéro de concours : J0122-0047
Date d'affichage : Le 10 janvier 2022
Date de fin d'affichage : Le 23 janvier 2022

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de deux (2) étudiants pour agir à titre de stagiaire au Service du génie.

Sous la supervision de la directrice du Service, le stagiaire :

- s'assure de la qualité des travaux sur les différents chantiers à titre de représentant de la Ville ;
- réalise le mesurage des quantités pour assurer le paiement des sommes dues à l'entrepreneur ;
- effectue les suivis auprès des citoyens : donne suite aux différentes requêtes, répond aux questions et assure l'équité en fonction des normes et façons de faire de la Ville ;
- valide que l'entrepreneur n'oublie pas de vannes, de puisards ou d'autres installations sous l'asphalte ;
- anticipe les problèmes pouvant survenir ;
- possibilité d'effectuer une étude préliminaire ;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- avoir complété deux (2) années du baccalauréat en génie ;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide ;
- détenir une attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- faire preuve de courtoisie et d'entregent ;
- être autonome ;
- avoir de l'expérience dans la réalisation des travaux d'asphaltage (atout).

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'entrée en fonction est prévue vers le 25 avril 2022.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

L'échelle salariale se situe entre 18,75$ et 21,75$ de l'heure.

PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO PS-2501

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 10 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté les documents suivants :

Projet de règlement numéro PS-2501 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à :

- permettre des usages de nature commerciale et industrielle reliés ou de nature complémentaire à la fabrication de terreau, au site de compostage et à la récupération et valorisation de vieux bardeaux d'asphalte dans l'affectation agricole d'extraction;

- préciser, au document complémentaire, les conditions en vertu desquelles les usages de nature commerciale et industrielle reliés ou de nature complémentaire à la fabrication de terreau, au site de compostage et à la récupération et valorisation de vieux bardeaux d'asphalte peuvent être autorisé dans l'affectation agricole d'extraction.

Document DPS-2501 indiquant les modifications que la Ville de Mirabel devra apporter à sa réglementation d'urbanisme advenant la modification du schéma.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PS-2501 est bien décrit dans le titre.

Cette modification du schéma d'aménagement implique une modification du règlement de zonage par la suite

Que le projet de règlement peut être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h, une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Conformément aux décrets et arrêtés du gouvernement du Québec et, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Par conséquent, l'assemblée de consultation en présence du public est remplacée par une consultation écrite. Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 3 février 2022 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Projet de règlement no PU-2501
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

Donné à Mirabel, ce 12 janvier 2022

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

CHANGEMENT AU RÈGLEMENT DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Lors de la séance du conseil municipal du 24 janvier de la Ville de Mirabel, un avis de motion sera déposé pour modifier le Règlement 2242 concernant les modalités de publication des avis publics. Le changement fera en sorte que la loi exigera uniquement la publication des avis publics sur le site Web de la Ville.

Cependant, dans le but de bien informer les citoyens, les avis publics continueront d'apparaître dans le bulletin municipal à titre informatif seulement. Cela n'entraînera donc aucun changement pour les résidents.

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2465

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 20 septembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

No 2465 Autorisant la préparation de plans et devis pour le prolongement de la rue Irénée-Vachon et la construction d'une rue reliant la rue Helen-Bristol au chemin Saint-Simon, décrétant lesdits travaux ainsi que tous travaux connexes ou dépenses accessoires et autorisant une dépense et un emprunt de 10 000 000 $ à cette fin.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

- par les personnes habiles à voter, les 4, 5, 6, 7 et 8 octobre 2021;
- par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 21 décembre 2021.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 12 janvier 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2493

Avis est donné que lors de la séance extraordinaire tenue le 10 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le Règlement numéro 2493 modifiant le Règlement numéro 843 *modifiant divers règlements pour tenir compte, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes*.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 12 janvier 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO U-2490

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2490 modifiant le Règlement numéro U-2377 afin d'établir une nouvelle contribution destinée à financer en tout ou en partie les infrastructures et les équipements communautaires, sociaux et de transport collectif et actif nécessaires en raison de la densité de certains projets résidentiels et afin de créer un second fonds de croissance dédié à cette fin.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 12 janvier 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2494

Avis est donné que lors de la séance extraordinaire tenue le 10 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2494 modifiant le Règlement numéro 2382 *Concernant l'encadrement des animaux domestiques afin prévoir que l'autorité compétente exerce tout pouvoir d'ordonnance ou de déclaration prévus à la règlementation provinciale relative à l'encadrement concernant les chiens*.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 12 janvier 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2492

Avis est donné que lors de la séance extraordinaire tenue le 10 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2492 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2022.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre conformément à la Loi, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2022.

Donné à Mirabel, ce 12 janvier 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2495

Avis est donné que lors de la séance extraordinaire tenue le 10 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2495 modifiant le Règlement numéro 717 Concernant la sécurité routière, afin d'ajouter des espaces pour le stationnement de nuit pour la période du 15 novembre au 15 avril.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 12 janvier 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2503

(secteurs de Saint-Janvier et de Mirabel-en-Haut)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 10 janvier 2022 a adopté le « Projet de règlement numéro PU-2503 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- permettre les services de garderie et les centres de la petite enfance (P2 05-01) dans la zone H 13-17, dans le secteur de Mirabel-en-Haut;
- permettre les services de garderie et les centres de la petite enfance (P2 05-01) dans la zone C 7-57, dans le secteur de Saint-Janvier;
- créer la zone H 13-21 à même une partie de la zone P 13-6 et y permettre les habitations unifamiliales isolées, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. ».

QUE les principaux objets du projet de règlement numéro PU-2503 sont bien décrits dans le titre.

QUE la zone H 13-17 se situe dans le secteur de Mirabel-en-Haut et est illustrée au plan ci-après.

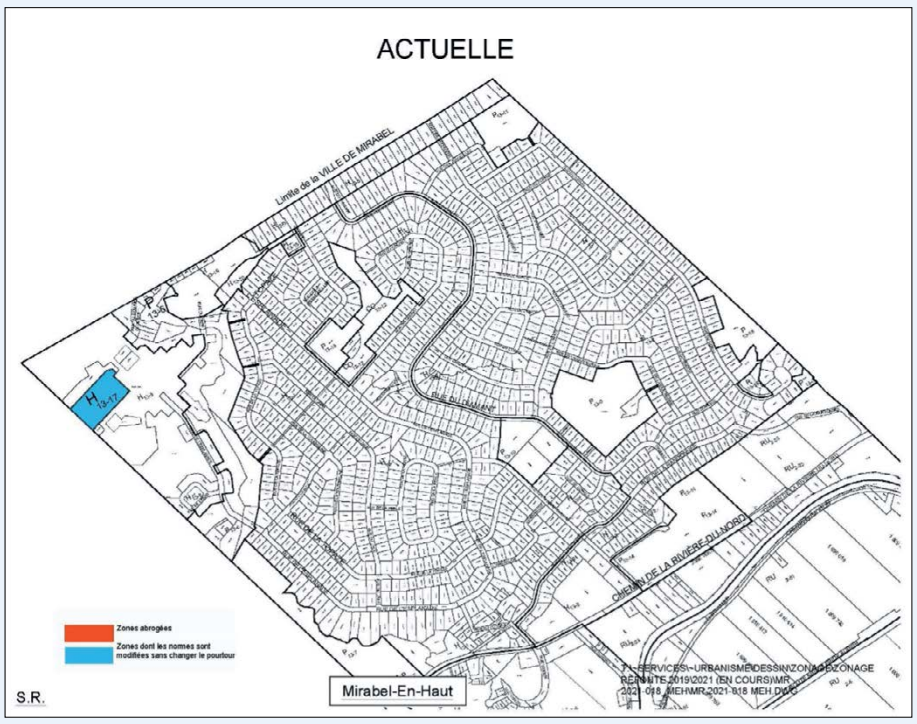

QUE la zone P 13-6 se situe dans le secteur de Mirabel-en-Haut et est illustrée au plan ci-après.

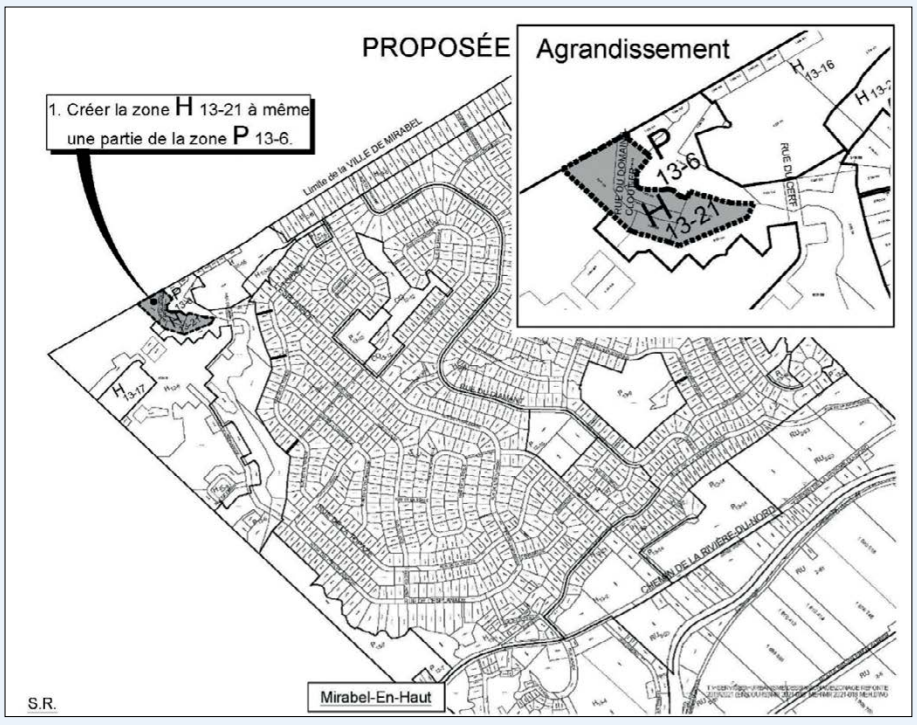

QUE la zone C 7-57 se situe dans le secteur de Saint-Janvier et est illustrée au plan ci-après.

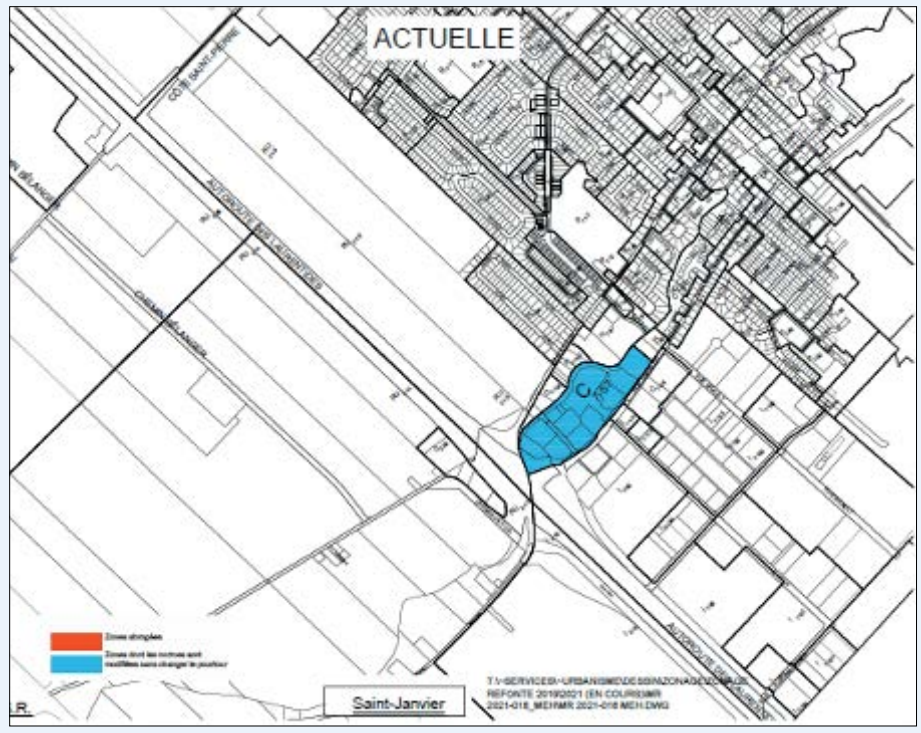

QUE le projet de règlement peut être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h, une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Conformément aux décrets et arrêtés du gouvernement du Québec et, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Par conséquent, l'assemblée de consultation en présence du public est remplacée par une consultation écrite. Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 3 février 2022 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Projet de règlement no PU-2503
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

Que ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 12 janvier 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2504

(secteurs de Saint-Janvier, Saint-Antoine et Saint-Canut)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 10 janvier 2022 a adopté le « Projet de règlement numéro PU-2504 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 pour mettre en œuvre le PPU du boulevard du Curé Labelle de façon à :

- modifier l'article 6.5.1 de manière à ce que l'exigence des bandes végétalisées au pourtour des terrains résidentiels et mixtes soit également applicable sur le territoire visé par le PPU du boulevard du Curé-Labelle;
- modifier l'article 7.5.1 de manière à ce que l'exigence des bandes végétalisées au pourtour des terrains commerciaux soit également applicable sur le territoire visé par le PPU du boulevard du Curé-Labelle;
- modifier les articles 6.4.19, 7.4.21, 8.4.21, 9.5.21, afin de préciser la façon de calculer le facteur de réduction des cases stationnements;
- ajouter l'article 6.5.7 afin d'obliger l'aménagement d'une zone tampon dans le cas des usages mixtes;
- ajouter une disposition pour encadrer la superficie minimale des logements sur l'ensemble du territoire;
- agrandir la zone C 7-74 à même une partie de la zone C 7-55;
- agrandir la zone C 7-108 à même une partie de la zone C 7-74;
- agrandir la zone C 7-2 à même une partie de la zone C 7-117;
- agrandir la zone C 7-117 à même une partie de la zone C 7-2;
- agrandir la zone C 7-152 à même une partie de la zone C 7-34;
- modifier les tableaux des dispositions spécifiques des zones C 10-27 et C 11-3 afin de corriger le facteur de réduction des cases des stationnements;
- modifier les dispositions particulières des zones C 7-52, C 7-54, C 7-55, C 7-93, C 7-94, C 7-107, C 7-108, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur commerce lourd du PPU du boulevard du Curé Labelle;
- modifier les dispositions particulières des zones C 7-2, C 7-9, C 7-20, C 7-34, C 7-117, C 7-135, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur service du PPU du boulevard du Curé Labelle;
- modifier les dispositions particulières des zones C 7-50, C 7-51, C 7-89, C 7-136, C 7-152, C 7-157, afin de mettre en œuvre les orientations du secteur mixte du PPU du boulevard du Curé Labelle.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2504 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone du PPU du boulevard du Curé-Labelle est illustrée au plan ci-après.

Modifications de zones – secteur de Saint-Janvier

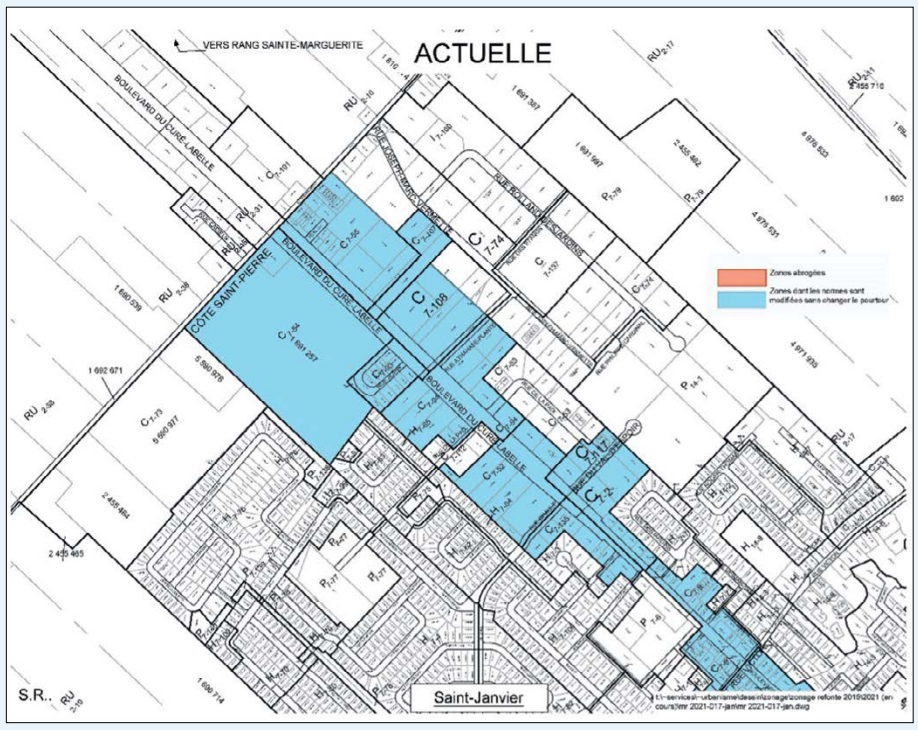

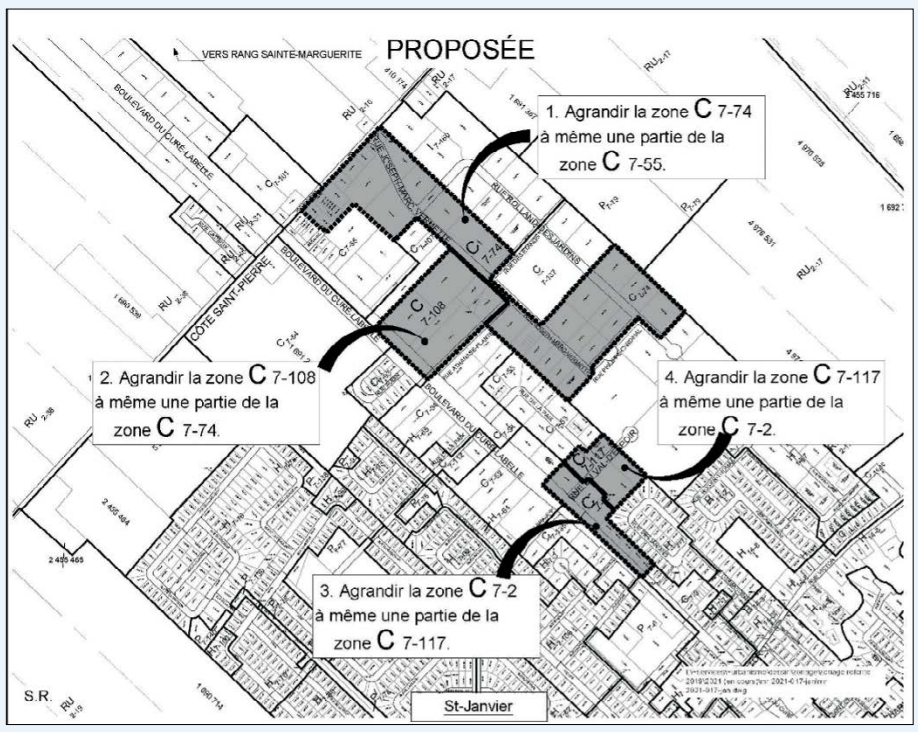

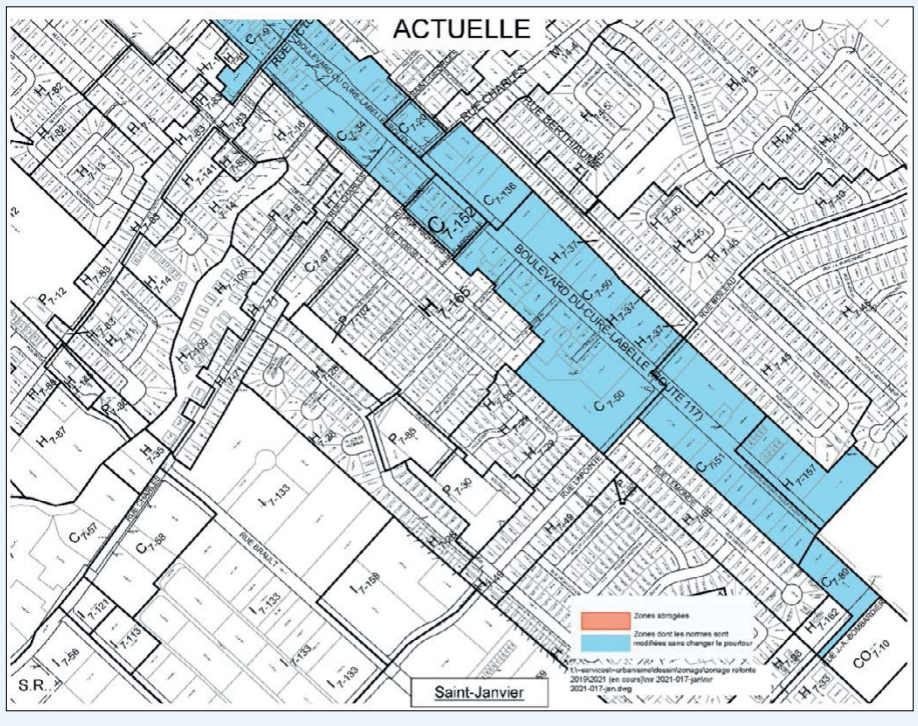

► Suite à la page 11

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2504 (SUITE)

▶ Suite de la page 10

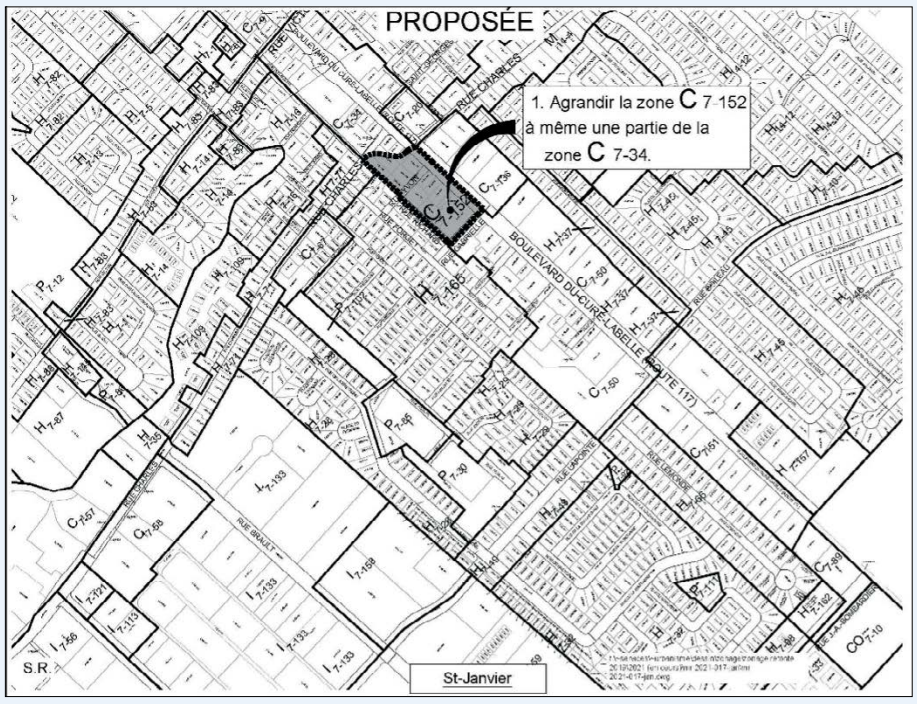

Zones concernées – secteur de Saint-Antoine

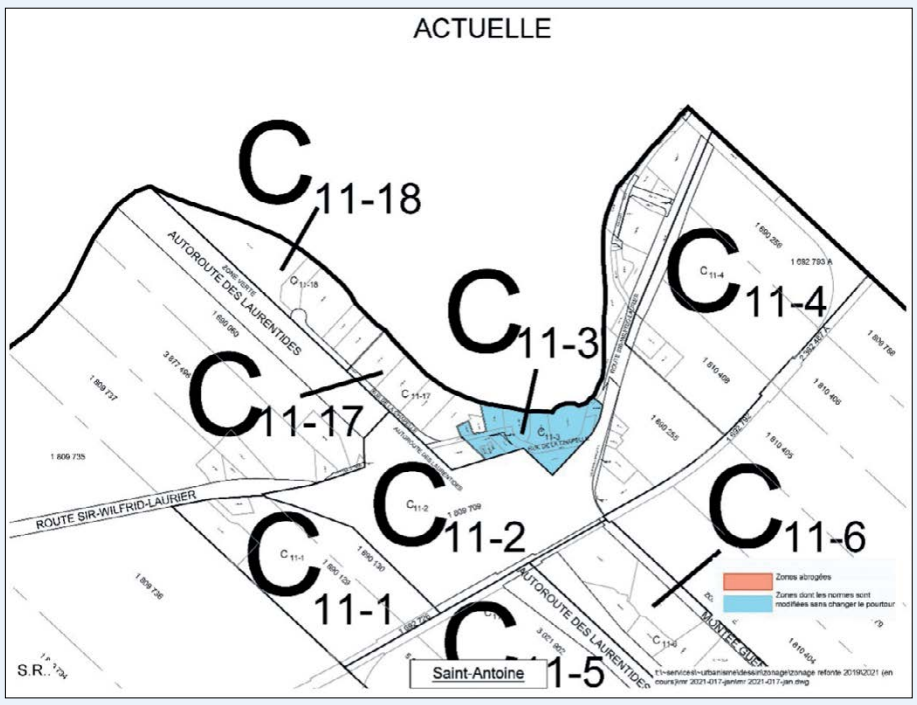

Zones concernées – secteur de Saint-Augustin

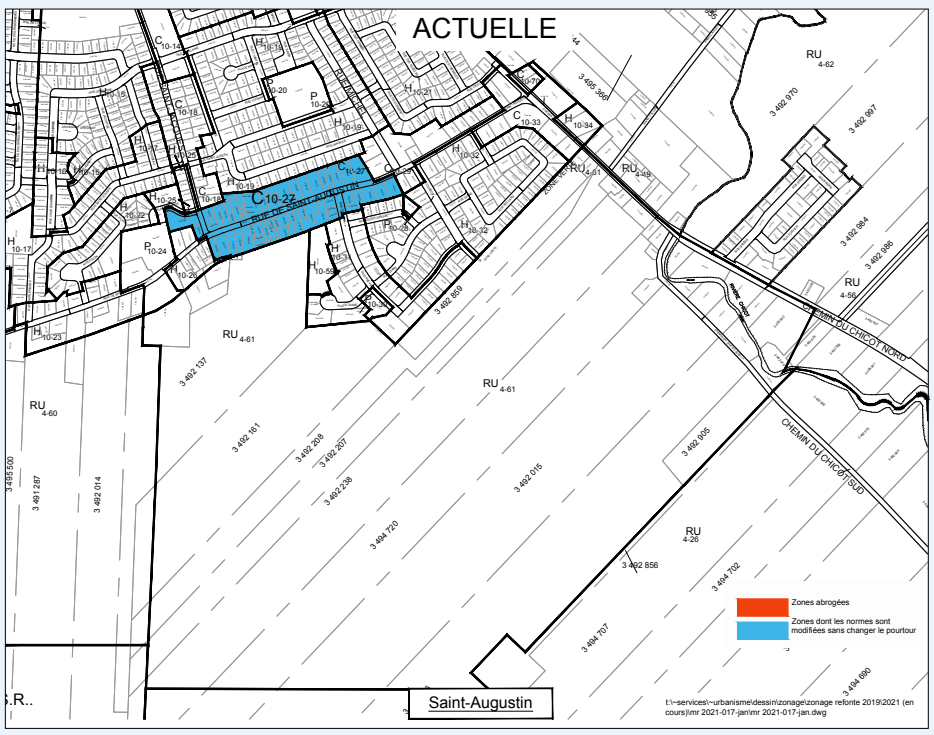

Zones concernées – secteur de Saint-Janvier

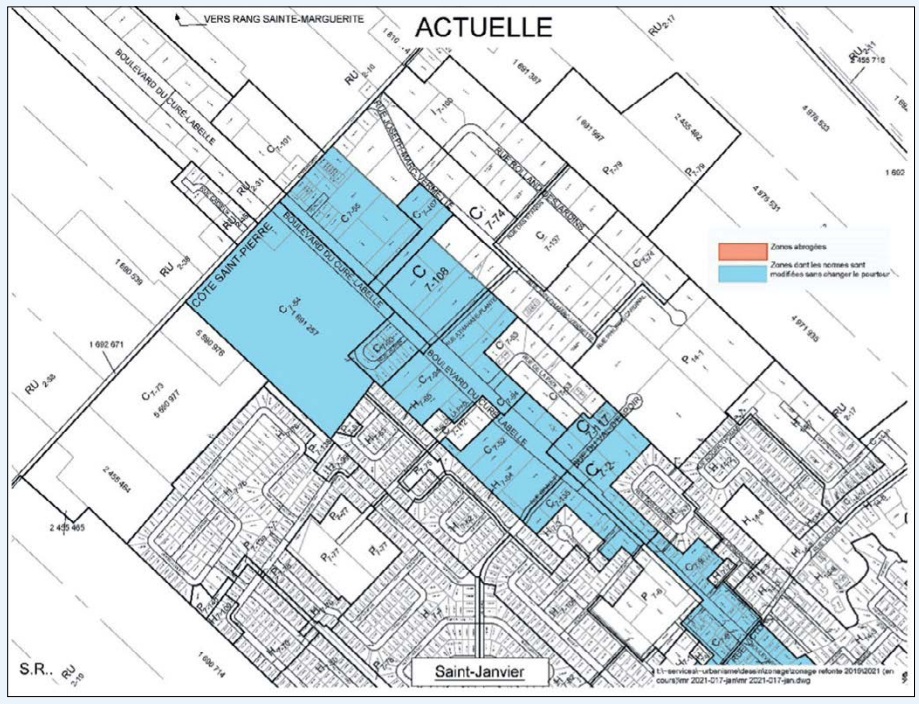

QUE le projet de règlement peut être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h, une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Conformément aux décrets et arrêtés du gouvernement du Québec et, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Par conséquent, l'assemblée de consultation en présence du public est remplacée par une consultation écrite. Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 3 février 2022 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Projet de règlement no PU-2504
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

Que ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 12 janvier 2022

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

On M la vie depuis 50 ANS
MIRABEL

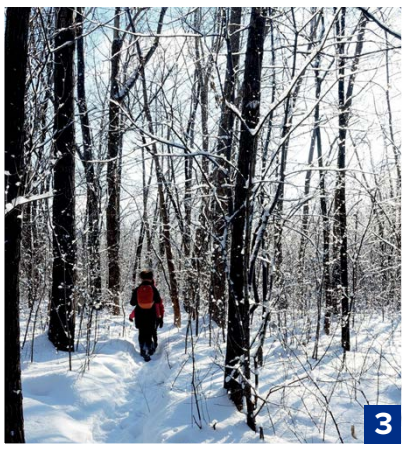

CONCOURS PHOTO

Les gagnants

Les lauréats du concours photo pour illustrer le calendrier municipal 2022 ont été dévoilés ! Le contexte pandémique n'a malheureusement pas permis à la Ville d'organiser une cérémonie pour célébrer les gagnants auxquels ont été remis des chèques de 100 $.

Afin d'examiner la qualité des clichés et pour sélectionner les photos retenues, la Ville a mis sur pied un comité composé de Mme Louise Lavoie, directrice générale adjointe, de M. Louis-Philippe Meunier, coordonnateur au Service des communications et de Mme France Létourneau, conseillère au Service des communications.

En raison de la situation sanitaire en ce début d'année, il est important de retenir que des changements pourraient être apportés à la version imprimée du calendrier 2022 au fil des mois. Les dates inscrites sont celles ayant été confirmées au moment de mettre le calendrier sous presse. La Ville invite donc les citoyens à régulièrement valider la date des événements en consultant le calendrier disponible sur le site Web, au mirabel.ca/calendrier.

1. Audrey Daelman **2.** Robert Coron **3.** Claude Huneault **4.** Hugues Beauchamp **5.** Valérie Ladouceur
6. Carolina Romero **7.** Lucie Gingras **8.** Louise Marcil **9.** Myriam Daigle **10.** Chantal Jasmin **11.** Vénilda Da Costa
12. Joanie Lafortune **13.** Lydia Bouvrette